

Les troupes suisses au service de France depuis les derniers temps de l'ancienne monarchie jusqu'à aujourd'hui

Autor(en): **Montet, Albert de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **1 (1893)**

Heft 10

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1461>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

LES TROUPES SUISSES AU SERVICE DE FRANCE DEPUIS LES DERNIERS TEMPS DE L'ANCIENNE MONARCHIE JUSQU'A AUJOURD'HUI.

(Suite et fin).

L'impossibilité où la Suisse se trouva bientôt d'entretenir l'effectif de ces diverses troupes obligea, en janvier 1800, le premier consul de réduire de moitié les six demi-brigades. La première fut fusionnée avec la sixième pour donner naissance à une nouvelle première demi-brigade, dont le chef fut Dominique Perrier ; la seconde et la quatrième formèrent ensemble une seconde, sous les ordres de Louis de Watteville ; la troisième et la cinquième enfin se réunirent en une troisième, commandée par André Raguetly. De ces trois demi-brigades, la première fit partie en 1803 du camp de Boulogne, puis fournit en 1805 trois de ses compagnies aux troupes de débarquement de l'escadre de l'amiral Villeneuve. Après avoir quelque temps tenu la croisière dans l'océan Atlantique, ce détachement assista, sur les vaisseaux la *Didon*, l'*Achille* et l'*Algésiras*, au désastre de Trafalgar, où il contribua vaillamment à la reprise sur l'ennemi du dernier de ces navires.

La troisième demi-brigade donna un bataillon entier au corps expéditionnaire de Saint-Domingue, janvier 1803. Des 840 officiers, sous-officiers et

soldats qui composaient cette troupe au départ, sept seulement rentrèrent en Europe lorsque la colonie fut perdue. Les autres périrent dans les combats ou furent emportés par les privations, les fatigues et les fièvres. Enfin, la seconde demi-brigade servit dans l'armée du Rhin, sous Moreau, puis sous Lannes en Italie.

Après que l'armée française eut franchi le Saint-Bernard pour surprendre l'ennemi dans les plaines de la Haute-Italie, Bonaparte fit aussitôt lever un bataillon vaudois et valaisan, destiné à la garde de ce passage et à l'escorte des convois qui le traversaient, 20 mai 1800. Ce bataillon nouveau, dit de « garnison du Léman », avait pour chef Bourgeois, d'Yverdon. Il n'exista que jusqu'à l'année suivante.

Vers le même temps, le gouvernement français commença à recruter aussi en Helvétie deux ou trois compagnies de chasseurs-carabiniers-éclaireurs qui subsistèrent quatre ans.

Au début du régime de l'Acte de Médiation, toutes les troupes qui autrefois avaient formé la légion helvétique passèrent définitivement au service de France. Son premier bataillon de ligne, sous Clavel de Brenles, de Lausanne, fut incorporé dans la seconde demi-brigade helvétique, employée en Italie. Le deuxième, sous Müller, de Næfels, vint remplacer en Corse, au mois de mai 1803, le premier bataillon de la troisième demi-brigade, parti tout récemment pour Saint-Domingue.

Les deux escadrons de hussards de la légion se réunirent en une compagnie helvétique de chasseurs à cheval, qui fut adjointe au 19^{me} chasseurs le 21 avril 1804. Les deux compagnies d'artillerie furent réduites à une seule qui, après avoir tenu garnison

à Cherbourg, fut attachée, en 1805, au 1^{er} régiment suisse.

Par une capitulation conclue à Fribourg, le 27 septembre 1803, entre le général Ney et la Confédération suisse, cette dernière s'engagea à remplacer les troupes, qu'elle avait jusqu'alors données à la France, par un corps de 16,000 hommes, divisé en 4 régiments, ayant chacun 4 bataillons de 9 compagnies, dont une de grenadiers, plus deux canons avec leur personnel.

En outre, elle lui donnait le droit, si son territoire continental devait être sous le coup d'une invasion ennemie sans qu'elle-même soit attaquée, de faire recruter dans les cantons une seconde levée de volontaires, de 8000 hommes au maximum. La capitulation sus-mentionnée ne reçut un commencement d'exécution qu'au mois de mars 1805. A cette époque, l'empereur Napoléon ordonna la dissolution des trois demi-brigades helvétiques pour en former la majeure partie du premier régiment suisse, qui se compléta par recrutement. Organisé le 4 juillet suivant, il reçut alors pour colonel l'ancien chef de la deuxième demi-brigade, André Raguetly, auquel succéda, lorsqu'il mourut le 10 décembre 1812, Rodolphe Réal de Chapelles.

Quant aux autres régiments, leur levée fut encore renvoyée. Ils ne prirent tous trois naissance qu'à la suite du décret impérial du 10 octobre 1806. Leur corps d'officiers fut formé pour une large part, au début, par les surnuméraires qui restaient des demi-brigades licenciées. Par contre, les soldats, à peu d'exceptions près, n'avaient pas, comme cela avait eu lieu pour le premier régiment, fait du service avant leur entrée. Ces régiments furent

successivement commandés par les colonels ci-dessous : le deuxième, par le comte Nicolas de Castella, de Berlens, et lorsqu'il eut été promu général de brigade, le 3 mars 1813, par le baron Placide Ab Yberg ;

le troisième par Louis de May, de Seyssel. Ce colonel ayant été fait prisonnier à Baylen, en 1808, son régiment fut commandé ad intérim par le major Vincent Weber, puis dès 1811, par le colonel Fréd. Thomasset ;

le quatrième par Dominique Perrier, et après sa retraite, le 20 mars 1810, par le comte Charles d'Affry.

Chacun des quatre régiments avait un état-major, composé d'un colonel, d'un colonel en second, d'un major, de quatre chefs de bataillons, de quatre adjudants-majors, de quatre quartier-maitres, de quatre porte-drapeaux, de quatre chirurgiens, d'un aumônier, d'un ministre et d'un juge.

Ses compagnies de fusiliers avaient chacune 112 hommes, soit 4 officiers, 14 sous-officiers, 92 soldats et 2 tambours ; celles des grenadiers, 92 hommes, soit 4 officiers, 14 sous-officiers, 72 soldats et 2 tambours. Par régiment était comptée, en outre, une compagnie d'artillerie, formée de 4 officiers, 12 sous-officiers et 52 soldats.

L'uniforme des régiments suisses sous le premier empire se composait d'un habit rouge garance, avec pantalon blanc et guêtres noires. Les boutons et la passementerie étaient jaunes. Les revers, les parements et le col de l'habit étaient de même couleur pour le 1^{er} régiment ; bleu de roi pour le 2^e ; noirs pour le 3^e ; bleu d'azur pour le 4^e. Les fusiliers portaient le schako et des épaulettes jaunes, les

grenadiers le bonnet à poil et des épaulettes rouges.

D'après l'article 10, deuxième alinéa, de leur capitulation, les quatre régiments suisses devaient à l'ordinaire être réunis en deux brigades, commandées par des généraux de leur nation. Cependant leur dislocation ne permit que rarement la chose. Ce ne fut guère que pendant les campagnes de Russie et de France qu'existèrent des brigades suisses.

La charge de colonel-général des Suisses, qui fut rétablie par le premier alinéa du même article, fut remplie d'abord provisoirement par le ministre suisse à Paris, Constantin de Maillardoz, puis fut conférée par décret impérial du 13 septembre 1807 au maréchal Lannes, auquel succéda le 13 juillet 1810, Alexandre Berthier, prince de Neuchâtel.

Le 8 octobre 1805, la république du Valais capitula avec l'Empire français pour la levée d'un bataillon d'infanterie de cinq compagnies, formant avec son état-major un effectif de 960 hommes. Ce bataillon, dont l'organisation, l'armement et la paie étaient les mêmes que celles des régiments suisses, portait un habit d'uniforme rouge foncé, avec col, revers, parements, doublure, veste et pantalons blancs. Sur ses boutons, de métal jaune, étaient ces mots : « Empire français, bataillon valaisan. » Mis au rang des troupes nationales depuis l'annexion du Valais à la France, il fut incorporé le 16 septembre 1811 dans le 11^e régiment léger. Le lieutenant-colonel Charles-Louis de Bons, qui l'avait commandé jusqu'alors, ayant pris à cette occasion sa retraite, il n'eut plus pour chef qu'un major, M. Blanc, d'Ayent.

La création d'un bataillon neuchâtelois fut

décrétée le 11 mai 1807 par l'Empereur, pour servir de garde au prince de Neuchâtel. Ce bataillon comprenait six compagnies, toutes composées exclusivement de Neuchâtelois, de Valaisans et de Suisses. Ses commandants, avec rang de lieutenant-colonel, furent Jean-Henri de Bosset, tué à Smolensk en octobre 1812, puis le vicomte Andrié de Gorgier. Ses autres officiers étaient un adjudant-major, six capitaines, sept lieutenants et sept sous-lieutenants, un chirurgien et un ministre. Chaque compagnie se montait à 157 hommes, officiers non compris. L'habit d'uniforme du bataillon était de drap chamois, avec col, revers et parements écarlates, veste et pantalons blancs. Ses boutons, de métal blanc, étaient ornés de l'inscription « Empire français, bataillon de Neuchâtel ». Les épaulettes de ses grenadiers étaient rouges, celles des fusiliers blanches, celles des voltigeurs vertes. En 1808, le bataillon fut renforcé par une compagnie d'artillerie et de sapeurs, forte de 3 officiers et de 80 soldats. L'uniforme de cette compagnie fut bleu foncé, avec col, parements et revers jaunes.

Des quatre régiments suisses, dont il est fait mention plus haut, le premier fut expédié en Italie, au lendemain de sa création. Son 1^{er} bataillon, après avoir été en Corse, assistait au siège de Venise ; le 2^e occupait l'île d'Elbe ; le 3^e, Alexandrie ; le 4^e, la ville de Gênes, lorsqu'ils furent tous, en 1806, appelés à se rendre à Naples, pour y prêter main-forte aux troupes françaises, dans leur lutte contre l'insurrection, qu'appuyaient les Anglais et les Russes.

Le 1^{er} et le 4^e se distinguèrent, l'un au combat de Campotense, 9 mars 1806, au siège de Cotrone,

1^{er} juillet 1807, et à l'attaque de Capri, 5 octobre 1808 ; l'autre, lors de la retraite de la division Reynier, à Ste-Euphémie, le 1^{er} juillet 1806. Le 3^e et le 4^e défirent dans plusieurs rencontres les insurgés calabrais.

Une capitulation fit passer le 1^{er} régiment suisse au service de Joseph Bonaparte, roi de Naples, 27 décembre 1807. Cependant, l'avènement de Murat le fit rentrer déjà l'année suivante au service de l'Empire français.

Il resta dans le sud de l'Italie jusqu'en novembre 1811.

Les bataillons de guerre des régiments nos 2, 3 et 4, prirent part à l'invasion de la Péninsule hispanique. Le 2^e bataillon du 2^e régiment et le 1^{er} du 4^e, dans le corps du maréchal Junot, se distinguèrent en Portugal, l'un, à la défense de la forteresse d'Elvas, l'autre à la bataille de Vimeiro, et rentrèrent tous deux en France par suite de la capitulation de Cintra. Des autres bataillons du second régiment, le 1^{er} et le 3^e assistèrent, sous Bessières, à la bataille de Medina del Rio-Seco, le 14 juillet 1808. C'est un détachement de 50 hommes, du 3^e bataillon, commandé par le capitaine de Salis-Samaden, qui défendit avec tant d'héroïsme la caserne et l'église de Fuente el Sanco contre plusieurs centaines des guérillas de don Juan Sanchez, les 21, 22 et 23 octobre 1810. Quant au 4^e bataillon, il resta en Catalogne où il manifesta sa valeur à la prise de Rosès, le 5 décembre 1808, à la bataille de Llinas, 16 décembre, et au combat de Molino del Rey, 21 décembre 1808.

Le 2^e bataillon (Graffenried) du 3^e régiment déploya la plus grande valeur à Ocanna le 19

novembre 1809, ainsi qu'à la défense de Léon, le 7 juin 1810, mais sa troupe, affaiblie et privée de munitions, fut attaquée deux mois après dans la petite ville de Puebla par un corps portugais et espagnol, très supérieur en nombre, et se vit contraint, après huit jours de siège, de signer sur la brèche une capitulation honorable, 11 août 1810.

Les autres bataillons du 3^e et du 4^e régiment furent employés en partie en France, (les 3^e et 4^e bataillons du 3^e régiment ; le 4^e du 4^e), en partie en Catalogne (le 2^e du 4^e), enfin en partie dans le corps du général Dupont, fait prisonnier à Baylen par les Espagnols, le 22 juillet 1808 (le 1^{er} du 3^e régiment ; le 3^e du 4^e).

Sous les ordres de Dupont se trouvaient aussi dans cette sanglante rencontre les deux régiments suisses de Preux et de Jeune-Reding, transfuges du service d'Espagne. Ces deux régiments se comportèrent vaillamment au début de l'action, mais finirent par désertir.

Le bataillon valaisan quitta Montpellier en octobre 1808 pour entrer aussi en Espagne, où il assista aux sièges de Rosés et de Gironne. Il tint ensuite garnison dans cette dernière ville jusqu'en 1811. Celui de Neuchâtel fut envoyé à l'armée d'Allemagne sitôt après sa création et se couvrit de gloire à Wagram le 6 juillet 1809. En janvier de l'année suivante, il entra avec la jeune garde en Espagne, où il se fit remarquer dans de nombreux combats, ainsi qu'au siège de Ciudad-Rodrigo. D'Espagne, il passa en Portugal et y recueillit de nouveaux lauriers à Sabugal et à San-Evaqui.

Au commencement de 1812, tous les régiments suisses, de même que le bataillon neuchâtelois et le

11^e régiment d'infanterie légère (dans lequel était actuellement incorporé le bataillon valaisan), se trouvaient de retour en France, à la veille de partir pour la campagne de Russie. Les quatre régiments furent réunis pendant cette campagne dans la division Belliard (plus tard Merle). Ils s'y firent remarquer dans beaucoup de rencontres, tout particulièrement à Polotsk, 18 octobre 1812, et au passage de la Beresina, qui leur coûta grand nombre d'hommes, 28 novembre. Leur belle conduite est attestée par une remarquablement large distribution de croix de la légion d'honneur aux officiers et aux soldats qui survécurent, par les ordres du jour de l'armée, enfin par des documents dignes de foi de l'époque. Jusqu'à ces derniers temps, nul n'a songé à la mettre en doute. C'est pourquoi, malgré l'autorité dont jouit le baron Marbot, témoin oculaire de ces batailles, on a peine à accepter la véracité des faits, si attentatoires à l'honneur des Suisses, que ce général rapporte dans ses Mémoires, récemment publiés.

Le bataillon de Neuchâtel, ainsi que le bataillon valaisan du 11^e léger, firent preuve, de leur côté, d'une brillante valeur ; le 1^{er}, à Ostrovno, 27 juillet 1812, le 2^e à Jakoubovo, 31 juillet. Bien qu'ayant aussi beaucoup souffert au passage de la Beresina, ils furent néanmoins en état de combattre encore au retour à Lutzen, 2 mai 1813, à Leipzig, 28 octobre, et à Hanau, 30 octobre.

Sur ces entrefaites, les quatre régiments avaient atteint le sol de la France et s'étaient rendus dans leurs places de dépôt pour essayer d'y compléter leurs effectifs. La difficulté du recrutement les contraignit de transformer leurs cadres. Ils n'eurent

plus chacun qu'un demi-bataillon au dépôt et un bataillon dit « de guerre ». Ce dernier fut expédié en Hollande, où tous les quatre se réunirent en une demi-brigade suisse, sous les ordres du colonel Ab-Yberg. Bientôt ils furent disséminés dans des villes éloignées l'une de l'autre. Le 4^e resta à Groningue, le 2^e et le 3^e se rendirent à Minden, le 1^{er} s'enferma dans Brême. Sous son vaillant chef, le commandant Dufresne, il défendit cette ville pendant quarante-huit heures, avec le seul appui de quelques détachements mal armés, contre cinq mille Russes et Prussiens, et ne se rendit que contre l'assurance d'une sortie de la garnison avec les honneurs de la guerre, 15 octobre 1813.

Lorsque Paris eut ouvert ses portes à l'armée des alliés, les régiments suisses, qui tenaient alors garnison à Wesel, à Mæstricht et dans quelques autres places d'Allemagne et de Hollande, certains d'être approuvés par la Diète fédérale, arborèrent la cocarde blanche, signe d'adhésion à la royauté. Louis XVIII les conserva auprès de sa personne et délégua le général Mallet en Suisse pour demander le maintien de la capitulation existante, ce qui fut accepté provisoirement. Par son ordonnance du 15 mai 1814, il rendit la charge de colonel-général des troupes suisses à son frère, le comte d'Artois, auquel succéda, lorsqu'il fut devenu roi, en 1824, son petit-fils, le duc de Bordeaux.

Quant au poste d'inspecteur-général de ces troupes, Louis XVIII le confia, le 14 juillet, au général comte de Castella. La compagnie des Cent-Suisses de la garde fut rétablie le même jour, au nombre de 250 gardes, et reçut pour capitaine-général le duc Casimir-Louis de Mortemart. Son état-major comprit

dès lors deux lieutenants-commandants, deux lieutenants, deux aides-majors et huit sous-lieutenants. Son uniforme fut modernisé, mais garda ses anciennes couleurs, bleu de roi et écarlate.

L'organisation de ce corps d'élite n'était pas encore terminée lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe, 20 mars 1815. Ce qui en était déjà sur pied accompagna Louis XVIII dans sa fuite jusqu'à Mareuil, d'où les hommes furent renvoyés en Suisse pour y rester à la disposition du roi. Au commencement des Cent-Jours, le gouvernement fédéral fit revenir du service de France toutes les troupes suisses capitulées, qui étaient restées, conformément à sa volonté, fidèles à Louis XVIII. Il ne resta plus, dans l'armée de Napoléon qu'un certain nombre de volontaires, sortis pour la plupart des 2^d et 3^{me} régiment, et que leur patrie désavoua.

Le colonel Christian Stoffel, d'Arbon, chargé de les organiser et d'en prendre le commandement, en forma trois compagnies, qui furent réunies sous le nom de 2^d régiment étranger, et qui montrèrent une grande bravoure à Waterloo, juin 1815.

Aussitôt après l'arrivée sur territoire suisse des régiments capitulés, la Diète tira de leurs débris, pour le service fédéral, les quatre bataillons de ligne Røsselet, de Riaz, Bucher et Bleuler. Ces quatre bataillons, chacun de deux compagnies de grenadiers, de deux de voltigeurs et de quatre de fusiliers composèrent la brigade Ab Yberg, qui entra dans le Pays de Gex et en Franche-Comté pendant l'invasion de la France.

Trois jours après Waterloo, Louis XVIII rappela les Cent-Suisses, qui se trouvaient réunis à Bulle. Ils le rejoignirent à Cambrai et l'accompagnèrent à

Paris. L'ordonnance royale du 14 décembre 1815 éleva leur chiffre de 250 à 333 hommes et changea leur nom primitif en celui de *Compagnie des Gardes à pied ordinaire du Corps du Roi*.

Une nouvelle capitulation, faite pour le terme de vingt-cinq ans, fut conclue le 1^{er} juin 1816 à Berne, par l'ambassadeur de France, avec le Valais (pour quatre compagnies de ligne et trois de la garde), Berne et Fribourg (chacun trois compagnies de ligne et trois de la garde), Lucerne et Soleure (chacun trois compagnies de ligne et deux de la garde), Schwytz (deux compagnies de ligne et une et demie de la garde), Genève (une compagnie de ligne et une de la garde), enfin Uri, Glaris, Nidwalden, Obwalden et Zug (chacun une compagnie de ligne et une demie de la garde). C'est-à-dire en tout pour deux régiments de ligne, forts de trois bataillons de quatre compagnies, et pour un régiment de la garde, fort de trois bataillons de six compagnies.

Environ deux mois plus tard, le même ambassadeur faisait ratifier à Zurich une convention toute semblable par les cantons de Zurich, de St-Gall, des Grisons, de Vaud et d'Argovie (chacun pour quatre compagnies de ligne et pour trois de la garde) ainsi que par Schaffhouse, Thurgovie et Bâle (ensemble pour le même chiffre), assurant au gouvernement de la Restauration la levée de deux autres régiments de ligne et d'un autre de la garde, organisés comme les précédents.

C'était donc un total de quatre régiments de ligne et de deux de la garde que la Suisse devait fournir. Lorsqu'on les organisa, on emprunta aux compagnies cantonales de chaque bataillon de la ligne et

de la garde le personnel d'une compagnie de grenadiers et d'une de voltigeurs. Chaque régiment de ligne se trouva donc avoir dix-huit compagnies au lieu de douze, et ceux de la garde vingt-quatre compagnies au lieu de dix-huit.

Tous portaient le nom de leur colonel et prenaient rang dans l'armée française d'après la date de leur création. Les deux régiments de la garde, N^{os} 7 et 8 de ce corps, formaient ensemble une brigade sous les ordres d'un maréchal-de-camp suisse, qui avait rang de lieutenant-général. Leur état-major se composait, pour chacun, d'un colonel, d'un lieutenant-colonel, d'un major, de trois chefs de bataillons, de trois adjudants-majors, d'un trésorier, d'un capitaine d'habillement, d'un grand-juge, d'un officier payeur, d'un porte-drapeau, d'un chirurgien-major, de deux aides-chirurgiens, d'un aumônier et d'un ministre. Chaque compagnie, même celles du 3^{me} bataillon (chasseurs), avait un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant et quatre-vingt-dix hommes, dont un sergent-major, un fourrier, quatre sergents et huit caporaux. Les officiers et les sous-officiers de la garde avaient vis-à-vis de ceux de la ligne le grade immédiatement supérieur et un traitement beaucoup plus élevé. L'uniforme comportait un habit écarlate, avec revers et parements bleu de roi, retroussis, brandebourgs, épaulettes et boutons blancs, pantalons bleus en hiver et blancs en été, schako noir garni de blanc.

Pour ce qui concerne les régiments de ligne, ils prenaient rang après les légions départementales et avant la légion étrangère de Hohenlohe. Comme seuls dans l'infanterie, à l'exception de la garde, ils portaient le nom de régiments, on les désignait par les numéros 1, 2, 3 et 4.

Leur état-major était organisé presque de la même manière que celui des régiments de la garde. Dans toutes les compagnies se trouvaient un capitaine, deux lieutenants, un sous-lieutenant et cent sous-officiers et soldats. Une section d'artillerie se montant à quarante hommes, soit un lieutenant, quatre sous-officiers, vingt canonniers et quinze soldats du train, existait par régiment.

L'uniforme de l'infanterie de ligne suisse était un habit rouge garance, avec collet, parements et pattes de parements bleu de roi, pour le 1^{er} régiment ; collet rouge, revers et parements de velours noir, pattes de parements rouges, pour le 2^d ; collet, revers et pattes de parements de velours noir pour le 3^{me} ; collet rouge, revers et parements bleu de roi, pattes de parements rouges, pour le 4^{me}. Tous avaient des boutons jaunes, une veste blanche, un pantalon bleu avec passepoil de la couleur de l'habit.

Les colonels du 7^{me} de la garde furent successivement le baron Fréd. d'Hogguer, puis, dès le 25 juin 1825, le baron Simon de Salis-Sizers ; ceux du 8^{me}, le comte Charles d'Affry, puis en 1818 Eugène de Courten et en 1824 Joseph de Bezenval.

Les régiments de ligne eurent pour chefs :

le 1^{er}, Salomon Bleuler ;

le 2^d, Muller, puis en août 1816 Josué Freuler, en 1823 Louis de Riaz et en 1825 Auguste de Bontems ;

le 3^{me}, Albert de Steiger et en 1825 Josué Rüttimann ;

le 4^{me}, Simon de Salis-Sizers, puis dès le 15 juin 1825, jour où il passa à la garde, Louis de Riaz.

Une brigade suisse de la garde, formée des deux bataillons de Muralt et de Saint-Denis, et commandée par le général comte de Courten, fit dans la

division Bourmont l'expédition d'Espagne, en 1823. Elle participa à la prise du fort Trocadéro, à Cadix, le 31 août de cette année. Des régiments de ligne, aucun n'assista à la campagne, mais lorsque l'ordre fut rétabli dans la péninsule hispanique, ceux de Bleuler et de Riaz (Nos 1 et 2), passèrent les Pyrénées et vinrent à Madrid, en vertu du traité d'occupation signé par l'Espagne et la France, le 17 février 1824, servir de garde au roi Ferdinand VII. Ils y restèrent : le 1^{er} jusqu'en 1828, le 2^d, seulement jusqu'en 1827.

Pendant la révolution de 1830, le 7^{me} de la garde, en garnison à Paris, fit preuve d'une inébranlable fidélité à la cause de Charles X. Le 28 juillet, son 3^{me} bataillon emporta, sous les ordres du lieutenant-colonel de Maillardoz, au prix de pertes considérables, les barricades des rues Mandat et St-Denis. Les deux premiers (Muralt et Abundy) défendirent le Louvre dans la journée du lendemain et ne se retirèrent que lorsqu'une fâcheuse mesure du comte de Salis, leur colonel, eût livré à la populace la colonnade du palais.

Quarante Suisses, sous les lieutenants de Freudenreich et d'Auchamp, oubliés lors de cette retraite aux Tuileries, ne réussirent à rejoindre leur corps qu'après un héroïque combat. Le même jour, le major Dufay, de Monthey, avec cent cinquante jeunes soldats et recrues des 7^{me} et 8^{me} de la garde, fut cerné dans la caserne des Suisses de la rue de Babylone par des insurgés quatre fois plus nombreux et y trouva la mort avec plusieurs de ses compagnons d'armes, tandis que les autres furent désarmés.

Toutes les troupes suisses furent licenciées le

11 août 1830, et il n'exista depuis cette époque plus de capitulation avec la France. Par contre, le gouvernement de Louis-Philippe institua, le 9 mars 1831, une légion étrangère qui recueillit un certain nombre de Suisses, sortis des régiments capitulés. Le premier chef de cette légion fut le colonel Auguste Stoffel.

Après s'être avantageusement signalée dans la guerre d'Algérie, elle fut cédée au gouvernement espagnol, le 28 juin 1835, pour seconder ses troupes contre les Carlistes.

Une autre légion étrangère fut levée pour la remplacer, dans le courant de l'année suivante. Cette légion ne contenait que fort peu de Suisses. Elle existait encore du temps de la campagne de Crimée, 1854-1855. A cette époque, on commença à la désigner sous le nom de 1^{re} légion étrangère, pour la distinguer d'une seconde, qui fut créée par décret de l'empereur Napoléon III, du 17 janvier 1855, et qui recrutait ses soldats presque exclusivement dans le territoire de la Confédération.

Cette dernière légion, dont les bureaux centraux d'admission étaient à Besançon, Langres et Auxonne, avait à sa tête le général de brigade Ulrich Ochsenbein. Les colonels Bonaventure Meyer et Benno de Caprez commandaient ses deux régiments, subdivisés en deux bataillons de quatre compagnies chacun. L'uniforme de ces bataillons ne différait de celui de la première légion que par la couleur de la tunique et du schako, ainsi que par le numéro, porté sur l'aigle, de métal jaune, qui ornait ce dernier et sur les boutons, jaunes aussi, de l'habit. Ainsi, leur tunique était verte et non pas bleue comme celle de la première légion. Leur col

était jonquille et non pas bleu, bordé de rouge. Sur l'aigle et les boutons se trouvait inscrit *2^{de} légion étrangère* au lieu de *1^{re}*. Le reste était identique : pantalon rouge garance, épaulettes rouges pour les grenadiers, jaunes pour les voltigeurs et vertes, avec bord rouge, pour les compagnies du centre.

A la 2^{de} légion était attaché un bataillon spécial de tirailleurs, qui portait l'uniforme des chasseurs à pied, mais en drap vert.

Malgré toute l'activité avec laquelle on poussa son recrutement, la nouvelle légion ne fut pas sur pied assez tôt pour prendre part à l'expédition de Crimée.

Après la conclusion de la paix, les deux légions furent licenciées, 30 avril 1856. De la première se tira le second régiment étranger, composé de deux bataillons de huit compagnies ; de la seconde, le premier régiment étranger, d'égale force que le précédent. Ces corps conservèrent l'uniforme des légions dont ils étaient issus.

Le premier régiment étranger, l'unique troupe suisse qui existait alors en France, fut placé sous les ordres du colonel Meyer et envoyé en Algérie, où il contribua, avec le second, à la conquête de la Kabylie, ainsi qu'à la construction de routes, de canaux et du fort Napoléon. Comme il devint toujours plus difficile de trouver des recrues en Suisse, il perdit sa nationalité et réduisit son effectif au point que le gouvernement dut le dissoudre et incorporer ce qui en restait dans le second régiment, seul maintenant à la solde de la France.

Depuis cette époque, il ne se contracta plus, pour le service de cette puissance, de la part de sujets suisses, qu'un nombre restreint d'engagements individuels.

Albert DE MONTET.